

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 13 octobre 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 22 septembre 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): **24** Nbre de voix délibératives : **133**
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : **0**

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU : Isabelle CELEYRON, Philippe RITTER,

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS,

SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON, Olivier PERROT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,

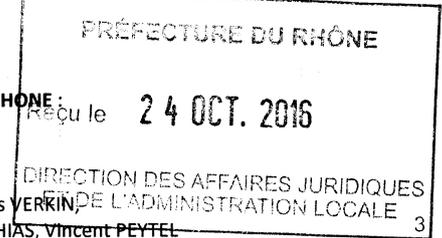
COUZON : Gérard DARDET

LIMONEST : Eric MAZOYER, Denis VERRIN,

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET,

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER



Ont donné pouvoir : Christian COLOMBO à Gérard DARDET, Charles MONNERET à Bernard BOURBONNAIS, Gérard KECK à Bernard COQUET.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Anne-Laure MATHIAS

Acquisition foncière sur la commune de Couzon au Mont d'Or - parcelle E 343

Monsieur Boyer, propriétaire sur Couzon au Mont d'Or a contacté la SAFER afin de proposer à la vente une parcelle de bois située sur la commune de Couzon au Mont d'Or, lieu-dit Saut de Roche pour une surface totale de 19a 80 ca.

Le SMMO, après avoir analysé les enjeux sur cette parcelle, a proposé à la SAFER, au regard d'enjeux d'accueil du public (maîtrise foncière de secteurs fréquentés par le public et gestion de la sécurité) et patrimonial (zone de carrières) de l'acheter.

La SAFER a proposé l'évaluation suivante :

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE	Prix au m2	Prix total
690680E343	343	1980	Bois taillis	0.20	400

Le montant de la vente s'élève à 400 € hors frais notaire auquel s'ajouteront 1000 euros HT de frais SAFER.

Après en avoir délibéré le conseil syndical approuve à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle et autorise le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires à cette acquisition.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme*

Le Président
 Max VINCENT